



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 7 MARS 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS CONVOCATIONS

Arnaud HEGUY (F.C. GRENOBLE RUGBY) : A la suite de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / Racing 92 du 4 mars 2017 (J19 TOP 14), le Racing 92 a porté réclamation à l'encontre de Monsieur Arnaud HEGUY.

Monsieur Arnaud HEGUY est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.

Matemini MASOE (RACING 92) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / Racing 92 du 4 mars 2017 (J19 TOP 14), **Monsieur Matemini MASOE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.**

Monsieur Matemini MASOE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Joe ROKOCOKO (RACING 92) : A la suite de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / Racing 92 du 4 mars 2017 (J19 TOP 14), le F.C. Grenoble Rugby a porté réclamation à l'encontre de Monsieur Joe ROKOCOKO.

Monsieur Joe ROKOCOKO est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.

Laurent TRAVERS (RACING 92) : A la suite de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / Racing 92 du 4 mars 2017 (J19 TOP 14), les arbitres n°4 et n°5 ont signalé, dans leur rapport, le comportement de Monsieur Laurent TRAVERS, Entraîneur du Racing 92.

Monsieur Laurent TRAVERS et le Racing 92 sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.

Pierrick ESCLAUZE (U.S. MONTALBANAISE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre U.S. Montalbanaise / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 2 mars 2017 (J23 PRO D2), **Monsieur Pierrick ESCLAUZE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.**

Monsieur Pierrick ESCLAUZE est suspendu dans l'attente de cette audience.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tamaz MCHEDLIDZE (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre U.S. Montalbanaise / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 2 mars 2017 (J23 PRO D2), **Monsieur Tamaz MCHEDLIDZE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.**

Monsieur Tamaz MCHEDLIDZE est suspendu dans l'attente de cette audience.

U.S. MONTALBANAISE / S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE : A l'occasion de la rencontre U.S. Montalbanaise / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 2 mars 2017 (J23 PRO D2), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le représentant fédéral désigné sur la rencontre.

L'U.S. Montalbanaise et le S.U. Agen Lot-et-Garonne sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.

Semisi TELEFONI (U.S. CARCASSONNAISE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre U.S. Carcassonnaise / U.S. Colomiers Rugby Pro du 3 mars 2017 (J23 PRO D2), **Monsieur Semisi TELEFONI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 22 mars 2017.**

Monsieur Semisi TELEFONI est suspendu dans l'attente de cette audience.

Victor DELMAS (U.S. COLOMIERS RUGBY PRO) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre U.S. Carcassonnaise / U.S. Colomiers Rugby Pro du 3 mars 2017, comptant pour la 23^{ème} journée de PRO D2, **Monsieur Victor DELMAS a invoqué une erreur sur l'identité d'un joueur fautif et est donc convoqué, en urgence, par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 8 mars 2017.**